

La question nationale chez Robert Lafont, Yves Rouquette et Joan Larzac (1967-1969)¹

« ... es en òc que proclamam qu'existís e que pòt existir una Occitània occitana, pr'amor que sèm nosautres sortits de l'estofador, lucids maudespièch las tenèbras d'un decervelatge seculari, sols mas environats per las lançadas de la consciéncia universala, segurs qu'aqueste combat, donat que lo perdèssem, al mens l'auriàm menat per un avenidor pas tant òrre. »²

« Sauvar l'òme, lo desliurar en li donant l'enveja e lo poder de se far desalienator de se, dels autres, ara e sens fin, sens la mendra illusion qu'aquela liberacion pòsca jamai èsser definitivament complida : aquí coïncidisson un còp de mai sana teologia e problematica revolucionària. »³

« Son pas las òbras d'art qu'empachan la mòrt d'una lenga ; sens mesa en movement de resisténcia, de conquista de sa dginitat, de son autonomia (e per luta armada, s'o cal) d'una part imporantate d'un pòple donat, tota lenga es condemnada a sa desaparicion. »⁴

Aborder la question de la nation dans l'occitanisme des années soixante n'est pas chose aisée car, le moins que l'on puisse dire est que le mouvement occitaniste, si l'on met de côté François Fontan et le PNO, dont l'ostracisme même d'ailleurs est des plus révélateurs⁵, ne brille pas par la clarté des positions, pourtant conflictuelles, qui s'y exercent. Heureusement, dois-je m'empresse de dire, que Laurent Abrate a très judicieusement décrit et analysé la situation dans son livre⁶. Cette absence de clarté, ces hésitations, ces embarras, ces contradictions mêmes me paraissent symptomatiques d'une situation pour le coup spécifiquement franco-française, concernant la difficulté, dans notre pays, dans ces années là, mais aujourd'hui la chose est encore pire, à penser et assumer positivement la notion de nation dans l'optique d'un processus, qui quant à lui fut au moins en ce temps-là parfaitement assumé, de désaliénation et

¹ Texte élaboré à partir d'une communication présentée à l'université de Toulouse Jean-Jaurès, dans le cadre de la journée d'étude consacrée à Yves Rouquette (*Autour de l'écriture d'Yves Rouquette (1936-2015) : engagement et esthétique littéraire*) le 5 novembre 2015. Version de travail.

² Yves Rouquette, *Cronicas de Viure*, Vent Terral, 1975 (désormais CV), p. 13.

³ CV, p. 17.

⁴ Yves Rouquette, « Robert Lafont, l'occitan, Oc e ièu », *Òc*, n° 92-93, 2009, p. 10.

⁵ Je renvoie sur ce point aux pages très éclairante de Laurent Abrate, *1900-1968 Occitanie des idées et des hommes. L'émergence de la revendication occitane*, IEO, 2001, p. 493-504. Très révélatrice me semble l'expression de Lafont écrivant en 1974 que Fontan, dans les années 1953-1954, « commence à exposer la thèse sans fard d'un nationalisme séparatiste », *La Revendication occitane*, Paris, Flammarion, 1974, p. 493.

⁶ Ouvrage cité dans la n. précédente, p. 505-550.

de décolonisation occitanes (car aujourd'hui ces concepts mêmes ont cessé d'être utilisés pour mettre en cause la domination centraliste).

Pourquoi est-il si difficile de devenir et plus encore de se déclarer nationaliste et indépendantiste, tout particulièrement, dans les régions occitanes, de la part de ceux-là mêmes qui reconnaissent légitime de parler d'Occitanie ? Tout aussi difficile – juste pour faire une comparaison qui puisse ne serait-ce que nous permettre d'oser la poser, que de se déclarer républicain sous l'Ancien-Régime. Cette question intéresse évidemment l'histoire des idées politiques occitanistes et le contexte qui la contraint, l'histoire politique nationale française. Pour y répondre, il faudrait envisager la conception française de la nation, qui repose sur la citoyenneté et semble inséparable du dogme de l'unité et de l'indivisibilité républicaine, en insistant sur la large adhésion et participation à cette conception dans les régions occitanes elles-mêmes, qui rend si difficile l'expression de toute alternative nationale. Mais cette question m'intéresse ici tout particulièrement d'un point de vue moins explicatif que descriptif, car elle rejoint une réflexion beaucoup plus générale que je poursuis sur le problème de l'acceptabilité. J'entends par là le travail difficile, hasardeux et toujours risqué, mais nécessaire, effectué par les acteurs, à quel niveau que ce soit, pour rendre acceptable par le public ou plus modestement par leur entourage, mais aussi et d'abord à leurs propres yeux, ce qui ne l'est pas dans la culture de leurs contemporains.

Certes, dans les dernières décennies, comme les interventions de Joan Larzac au présent colloque l'ont bien montré, ce nationalisme fut pleinement revendiqué par les frères Rouquette (du moins dans certains lieux et occasions d'expression), et cela paraît contredire ce que je viens à peine d'avancer, mais il me semble qu'il s'agit là surtout d'une clarification rétrospective, rendue possible par l'échec même de la revendication politique occitaniste (de quelque obédience soit-elle) après 1981, au profit de positions « culturalistes », fédératives de toutes les bonnes volontés démocratiques mobilisées pour la

préservation de la langue. C'est parce que la question politique occitaniste a cessé d'être véritablement débattue et active (ce qui, à mon sens est extrêmement dommageable pour la question linguistique elle-même), qu'il est devenu possible de déclarer franchement ce qui, au vif de l'action et de ses inévitables contraintes, était si difficile à formuler sans détour.

Je m'appuierai sur un texte au statut particulier paru dans *Cronicas de Viure*, rassemblant comme le titre l'indique, les chroniques qu'Yves Rouquette avaient écrites pour la revue *Viure*, qui a joué un si grand rôle dans la réflexion occitaniste politiquement engagée, durant ses années de publication, entre 1965 et 1973, au plus fort moment d'activité du C.O.E.A (*Comitat occitan d'estudis e d'accions* créé en 1962) et au moment de la création de Luta occitana. Il s'agit d'une critique de l'ouvrage de Robert Lafont, *Sur la France*, paru chez Gallimard en 1967. Le texte, intitulé « Sur la France e sus Occitània » est publié dans *Viure* en 1969. Il possède un statut très particulier ; Yves Rouquette indique en effet en note qu'il s'agit d'un montage réalisé par Felip Gardí (Philippe Gardy) d'extraits de textes que Joan David (Jean-Philippe Mounier⁷), Joan Larzac et lui-même destinaient à une publication dans *Viure* et dont les originaux (du moins le sien) se sont perdus. Cette note n'en dit pas plus, mais revenant en 2009 sur ce texte, Rouquette affirme qu'il s'agissait bien en fait du résultat d'une opération de censure ordonnée par Lafont⁸, au motif que les trois auteurs se seraient montrés trop ouvertement nationalistes (voir *infra*). Il dit aussi avoir accepté les coups de ciseaux car ce qu'il tenait « pour essentiel » avait été conservé par Gardy.⁹

⁷ Je remercie Philippe Gardy de m'avoir permis de préciser cette identification.

⁸ Déclarations confirmées par Joan Larzac lors du présent colloque. Philippe Gardy, par contre, qui m'a contacté à la suite de la prépublication du présent article le nie : « Cette publication été effectuée avec l'accord des auteurs, qui avaient eux-mêmes raccourcis leurs textes après discussion au sein d'un comité de rédaction auquel ils avait participé à cet effet », mail privé, 8 mars 2016. Il ajoute que des archives existent qui permettraient de trancher la question, notamment au CIRDOC de Béziers.

⁹ « Gardí es cargat per Lafont de tirar çò que seriá de tròp dins mon article. O fa. Accepti. Çò que teni per essencial es gardat per Gardí », « Robert Lafont, l'occitan, Oc e ièu », art. cit., p. 17.

Le fait qu'Yves Rouquette accepte de republier le texte sous son nom et en conservant la rédaction en première personne montre suffisamment, s'il en était besoin, l'étroite communauté de pensée et d'action qui unissait les auteurs et en particulier les deux frères. Cela est confirmé par un long texte de Joan Larzac sur le même sujet, « Sous la France », composé à Fribourg durant l'hiver 1967-1968, où sont exprimées des idées entièrement convergentes, également en occitan. Il parut d'abord sous forme d'un petit livre en 1969 dans la petite maison d'édition dirigée par l'auteur, *4 Vertats*¹⁰, et fut ensuite repris dans le t. I de *Descolonisar l'istòria occitana*, en 1980, dont il constitue l'un des textes liminaires¹¹.

La critique – une critique interne au COEA, dont Lafont était le « secrétaire général » – porte sur un point essentiel de *Sur la France* : la distinction faite entre nation primaire et nation secondaire à laquelle Lafont consacre un chapitre entier intitulé « Des deux types nationaux ». Je résumerai son analyse originale et évoquerai rapidement ses enjeux.

Lafont : Nation primaire, nation secondaire

Le point de départ explicite de sa réflexion réside dans ce qui lui apparaît comme deux définitions antagonistes de la nation¹² : celle qui est issue de la pensée germanique (Herder, Fichte, Humboldt...), qui conçoit la nation comme

¹⁰ Ne pas confondre avec « *4 Vertats* ». *Le Petit livre de l'Occitanie*, publié chez Maspero en 1972, après l'avoir été, sous le titre de *Le petit livre de l'Occitanie*, Comité Occitan d'Études et d'Action (COEA); sous la direction de Joan Larzac, aux éditions les 4 Vertats, Saint-Pons, 1971, ouvrage en français de divers auteurs (Jean Larzac, Yves Rouquette, Michel Rouquette...) où le texte de Larzac ne figure pas.

¹¹ *Descolonisar l'istòria occitana*, t. I (désormais DIO I), p. 46-64.

¹² Cependant Joan Larzac, dans le II^e tome de *Descolonisar l'istòria occitana* (p. 19-21), affirme non sans quelque fondement que la source réelle, mais inavouable, du montage théorique de Lafont est le Proudhon du *Principe fédératif*, qui oppose les « nations primitives » aux soi-disant « nationalités » modernes. C'est que le texte de Proudhon, que Lafont avait vu cité par M. Decremps, *Mistral, Mage de l'Occident* (1954), vaut aussi comme une critique anticipée de sa proposition : « J'ai méconnu, selon M. Morin, l'idée moderne de *nationalité*. Mais ce qu'il appelle avec tant d'autres *nationalité*, est le produit de la politique bien plus que de la nature : or, la Politique ayant été jusqu'à ce jour aussi fautive que les gouvernements dont elle est le verbe, quelle valeur puis-je accorder aux *nationalités* sorties de ses mains ? Elles n'ont pas même le mérite du fait accompli, puisque l'institution qui leur a donné naissance étant précaire, les soi-disant *nationalités*, œuvre d'un vain empirisme, sont aussi précaires qu'elles, naissent et disparaissent avec elle. Que dis-je ? Les *nationalités* actuellement existantes venant à s'écrouler par la déconfiture du système qui les a établies, laisseraient la place aux *nationalités* primitives dont l'absorption a servi à les former, et qui regarderaient comme un affranchissement ce que vous appelleriez, vous, dans votre système, une destruction. », *Du Principe fédératif*, 1863, p. 270.

l'association de quatre éléments constitutifs – la langue, les traditions, la race et l'État – et la célèbre définition de Renan, qui repose sur le contrat national conclu dans la Révolution française, pour lequel la nation est « le consentement actuel, le désir de vivre ensemble »¹³. « D'un côté la nation se définit par des composantes, langue, race, traditions, indépendantes de la volonté des nationaux, de l'autre côté il y a consentement au présent, fidélité au passé, désir d'avenir, c'est-à-dire choix et volonté. A la nation « biologique » s'oppose la nation des citoyens »¹⁴. La stratégie théorique (et à la fois rhétorique, comme nous verrons) de Lafont consiste à mettre l'État de côté dans la définition de la nation¹⁵ et surtout de tirer des deux définitions opposées deux types différents de nation qui sont amenés par l'histoire à se superposer (Lafont parle de « construction duale »), voire à se « confondre », et cette confusion, qu'il nomme « nationalisme », est le mal endémique dont souffre la nation française (et pas seulement elle !).

Du premier type de nation d'abord, il évacue la « race », car aucune nation ne coïncide avec une race... « chercher dans la race une base biologique à la nation est une illusion » ; de ce point de vue ce qu'il appelle, lui, nation « biologique » (entre guillemets) « naît en détruisant une identité biologique ». En effet, le « mélange de populations, réalisé et stabilisé, est devenu un fait premier » : « c'est là un fait de conscience collective, nullement un fait

¹³ *Sur la France*, Paris, Gallimard, 1967 (désormais, SF), p. 39. Cette opposition est classique et sans cesse rappelée, en France en particulier dans le but d'exalter ce qui serait la conception française, réputée fondée uniquement sur la volonté exprimée de vivre ensemble. Cependant l'opposition, en réalité, comme l'a bien noté Gérard Noiriel, bien moins nette que ne l'affirment ces auteurs. D'autant plus que celui-ci assimile en fait deux positions très distinctes celle des révolutionnaires de 1789 (Siéyès, etc.) pour lesquels c'est le pacte qui fait la nation (conception de la nation reposant entièrement sur la citoyenneté) et celle de Renan, plus tardive (1882), qui intègre plus qu'elle ne la contredit, la conception allemande de la *Volkstum*, en insistant autant sur le passé partagé (culte des ancêtres, etc.) que sur le pacte sans cesse renouvelé (le fameux « plébiscite de tous les jours »). Celui-ci, comme l'écrit très bien G. Noiriel, est « pris dans un déterminisme historique qui n'est pas très différent du déterminisme ethnico-racial » de la conception allemande. G. Noiriel, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Bayard, 2015, p. 24. A. M. Thiesse le remarquait déjà au début de son grand livre : « appartenir à la nation, c'est être un des héritiers de patrimoine commun et indivisible, le connaître et le révéler. Les bâtisseurs de nation, par toute l'Europe, n'ont cessé de le répéter », *La Créations des Identités nationales, Europe XVIIIe-XXe siècle*, Le Seuil, 1999, p. 12.

¹⁴ SF, p. 42-43.

¹⁵ « Il faut tenter une définition de la nation qui ne soit pas celle de l'État », SF, p. 42 ; « le fait de l'État est considéré comme le point extérieur aux structures qui les complique et d'où vient la confusion », *Ibid.*

physique ». C'est pourquoi il propose de généraliser plutôt le terme « d'ethnie » : « l'ethnie est contradictoire de la race. Elle naît dans l'histoire, sous une clarté de nouvelle aurore, quand un groupe humain fait fi de la multiplicité de ses origines, oublie les migrations qui l'ont constitué et les guerres antérieures à une fusion »¹⁶. Il est intéressant, entre parenthèses, que Lafont insiste ainsi sur l'oubli, dans la définition de l'ethnie où la mémoire identitaire joue un si grand rôle. L'ethnie est une conscience collective faite autant d'oubli que de mémoire.

Dans la définition de l'ethnie, la langue joue un rôle déterminant « La langue perpétue le double caractère du peuple conscient de son identité. Elle est à la fois le résultat des brassages anciens et une stabilité d'identité »¹⁷. La langue est ici non l'objet de la science¹⁸, mais une affaire de représentation et de conscience identitaire : « il y a langue lorsqu'il y a [...] accord massif des usagers sur leur identité linguistique. »¹⁹

L'ethnie ainsi définie surtout à partir de la langue, n'est pas nation, mais tout au plus « pré-nation ». Pour qu'il y ait nation, il faut une « forme originale de civilisation qui permette à la masse humaine, non seulement de ressentir, mais de vivre socialement un destin de communauté »²⁰. Outre la langue, il doit exister un fait culturel ou civilisationnel identitaire, « qui change de nature avec les lieux et les temps, mais qui tend toujours à opposer l'ethnie à ses voisines » et surtout l'existence d'une « élite d'hommes qui pense le groupement humain, non pas en termes instinctifs et sourds, comme la masse du peuple, mais en définitions claires »²¹. Cette théorisation de la constitution et de l'action nécessaire d'une élite, qui donne aux éléments constitutifs de la nation « une

¹⁶ SF, p. 44.

¹⁷ SF, p. 45.

¹⁸ « La conscience ethnique n'admet pas que l'identité linguistique se dissolve. Le danger en cela est le dialectalisme, état naturel pourtant de toute langue », SF, p. 45. L'ethnie se fonde sur « le sentiment linguistique » et non sur « le fait brut de la langue », SF, p. 46.

¹⁹ SF, p. 45.

²⁰ SF, p. 47.

²¹ SF, p. 48.

forme supérieure et lucide »²², par opposition au peuple massifié qui se rapporte à sa propre identité de manière instinctive et sourde, est l'aspect qui apparaît peut-être aujourd'hui le plus choquant chez un penseur de gauche, mais c'est que la gauche pensait encore ouvertement ainsi en ces années là (elle continue d'ailleurs à le faire aujourd'hui, mais de manière plus discrète) la relation, dans les processus révolutionnaires ou de libération nationale, de l'élite éclairée aux masses (encore) aliénées²³. Jean Larzac se contente de souligner quelques inconséquences et incohérences de Lafont à ce sujet²⁴. Il faudrait d'ailleurs examiner de près, du point de vue d'une sociolinguistique critique, ce que cette position idéologique et la conscience de leur propre statut d'intellectuels éclairés, implique dans les représentations que l'occitanisme de cette époque a pu véhiculer de la langue occitane.

En tout cas, ce sont ces trois éléments : conscience d'une identité linguistique, d'une identité culturelle et présence active d'une élite, qui définit la nation primaire, qui n'a rien pour autant, comme on le voit, de primordiale. Du reste cette nation est fragile et mortelle, elle peut se perdre, par exemple, par la « trahison des élites, leur assimilation irréversible par une autre nation... » et elle redevient alors une « ethnie » signalée par sa seule langue.²⁵

La nation secondaire, elle, est « antithétique » de la nation primaire, elle n'a pas de « préhistoire » ni de soubassement ethnique, mais elle naît d'un événement historique, qu'elle se donne comme acte fondateur. Elle possède,

²² SF, p. 49.

²³ On peut évidemment se demander, si la nation, n'est pas le fait de ce groupe élitare, qui s'arroge le pouvoir de parler à la place du peuple. Sans le vouloir, Lafont rejoint la constatation à laquelle conduit une définition sociohistorique de la nation : « la nation n'est qu'un *regroupement d'individus parmi d'autres*, dont la spécificité tient au fait qu'il réunit des personnes qui luttent pour conquérir ou pour défendre leur liberté politique. Cette liberté, c'est ce qu'on appelle la souveraineté », G. Noiriel, *op. cit.*, p. 29-30. Voir aussi à ce sujet, Christian Lagarde, citant Tom Nairn, in *Identité, Langue et Nation, op. cit.*, p. 78.

²⁴ Larzac s'appuie sur les deux livres de Lafont, qu'il a lu de très près : « *I au mens una contradiccion entre lo ròtle donat als eleits dins la formacion de la consciència nacionala* (p. 49, 55, 248, e *Rev. Reg. P.* 225), e sa *depreciacion aici* (p. 155, 160, 188), *entre lo mal que ditz del pòble pichon, « mai sensible als mits »* (p. 155), e *l'aplicacion que doblida de ne far per son adesion al mit de 1789. Tornamai, p. 233, Lafont se mesfisarà del pòble, que compromet las propausicions des elèits per l'activisme...* » et il ajoute, donnant raison aux élites activistes bretonnes dont parle à cet endroit Lafont qui en 1932 dynamitèrent un monument et la voie ferrée devant le président Herriot, « *coma se lo govèrn compreniá quicòm mai que las bombas* », DIO I, p. 56.

²⁵ SF, p. 50.

comme l'autre, un contenu culturel « à partir duquel puisse se développer une tradition nationale » : « ce contenu est lié au fait historique initiateur »²⁶. Ses éléments constitutifs sont d'une part ce fait inaugural (« l'événement historique stabilisé »), un fait culturel : « l'idéologie politique en mouvement et – une fois encore –, une élite, « qui pense la nation suivant cette idéologie... ». Mais, cette fois, l'élite n'est pas intellectuelle ou religieuse ; elle est « la classe dirigeante du pays qui, dans son activité économique-politique, crée la culture vivante, l'institutionnalise, la pare de toutes les surestimations habituelles pour en faire une foi publique, l'insère dans l'enseignement officiel et couronne ainsi l'édifice national »²⁷. Il est à noter que s'il prend les États-Unis comme paradigme de « l'État secondaire », Lafont ne fait pas, du moins explicitement, du contrat, de la volonté commune clairement énoncée, un élément constitutif de celui-ci. Peut-être les candidats seraient-ils trop peu nombreux et veut-il forger un modèle non restreint par cette condition ? Le fait est qu'il réserve essentiellement dans son exposé l'élément du contrat à la nation française née de la Révolution, qui sert de modèle ensuite à d'autres nations du monde. Le fait qu'il ne s'en explique pas est cependant révélateur d'une sérieuse difficulté.

La nation France est donc née le 17 juin 1789, lorsque les députés du Tiers se constituent en « Assemblée nationale ». Ce jour là la France devient « une nation secondaire, fondée par le contrat *politique* de citoyenneté ». Ce jour là « le contrat refait la nation à sa racine »²⁸. Dans *La Révolution régionaliste*, il avait bien spécifié les choses : « La Révolution française détruit toutes les nations résiduelles, dans un grand mouvement d'enthousiasme. Elle crée une nation nouvelle, non plus subie, mais voulue... »²⁹

Mais cette conscience nationale fut très vite viciée et trahie, par la réaction thermidorienne puis par la Constitution bonapartiste de l'an VIII, de sorte que la

²⁶ SF, p. 54.

²⁷ SF, p. 55.

²⁸ SF, p. 187-188.

²⁹ *La Révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967, (dorénavant RR), p. 186.

conscience nationale « n'a été pure que dans les textes constitutionnels révolutionnaires, dans les déclarations des guides de la nation : on y voit le destin national identifié à la libération des hommes ; la nation secondaire y est toujours définie par sa mission universelle »³⁰.

C'est que la France, comme, d'autres nations secondaires, et plus que les autres, puisqu'elle s'était donnée la vocation, par son universalisme, d'être la « nation des nations », fut vite victime du mal qui menace cette construction duale : la confusion typologique, la confusion catastrophique entre nation primaire et nation secondaire. Ce mal a un nom, « nationalisme », non pas seulement hypertrophie, mais bien d'abord « dégénérescence » du « sentiment national »³¹. Lafont, ainsi, assume le sens péjoratif que le mot « nationalisme » possède en français et qui rend en effet tout emploi positif du terme quasiment impossible³². Dans le nationalisme, la nation secondaire revendique les traits ethniques d'une nation primaire à travers des mythes nationaux en partie hérités de l'Ancien Régime³³ et réprime en son sein les nations primaires qu'elle s'est agrégée, leur déniait toute forme de reconnaissance et en fait d'existence. Je note au passage que toute l'analyse de Lafont suppose que les nations primaires annexées par la France, sous l'Ancien Régime, demeurent sous-jacentes ou souterraines, alors qu'il les dit aussi mortes ou moribondes, et tout au plus réduites au statut de simples ethnies. Sur ce point aussi, me semble-t-il, il manque de clarté³⁴.

Le nationalisme est surtout une idéologie qui sert de paravent et de légitimation à l'expansion du capitalisme. C'est un point que je ne développerai

³⁰ SF, p. 192. Cf. la critique de Joan Larzac : « *Mission universal de França. Va plan. Mas quora ? Quant de meses, quand d'annadas ? « pas que dins los tèxtes » !* », DIO, I, p. 52.

³¹ SF, p. 56-57.

³² Cependant, il y a tout lieu d'affirmer que c'est le nationalisme, au sens le plus large, l'engagement, le militantisme en faveur de la nation et la construction, par les nationalistes, d'un imaginaire collectif, qui invente et crée la nation, et non l'inverse, à moins de penser la nation comme une essence, un déjà-là que viendrait dégager et promouvoir le nationalisme (comme le font les frères Rouquette ; Lafont quant à lui, est plus prudent, mais parle bien, comme on l'a vu *supra*, de « forme originale de civilisation » comme condition de possibilité historique de la nation). Voir à ce sujet, Christian Lagarde, qui s'appuie sur Miquel Caminal (« c'est le nationalisme crée la nation et pas l'inverse »), *Identité, langue et nation*, Trabucaire, 2008, p. 75-77.

³³ Mythes de la grandeur, mythe de finalité, vocation impériale... SF, p. 192-193.

³⁴ « La mort des nations en France a la lenteur de toute évolution dans l'Ancien régime », SF, p. 154

pas ici, mais il est essentiel, inhérent aux convictions socialistes de Lafont. À ses yeux, c'est la bourgeoisie qui a trahi la nation secondaire républicaine de 89 et qui est essentiellement responsable de l'impérialisme colonial, à l'extérieur comme à l'intérieur. C'est ainsi l'anticapitalisme de la tradition socialiste qui permet, chez Lafont, de préserver la virginité première et substantielle du pacte national révolutionnaire (ce que récuseront les frères Rouquette, tout aussi socialistes, avec la plus grande vigueur, voir *infra*).³⁵

Les notions pour rendre compte de l'entreprise visant à détruire les nations primaires, en supprimant leurs langues, en dévalorisant leurs cultures et en assimilant leurs élites, et en étendant partout le marché, sont celles « d'aliénation » et de « colonialisme intérieur », dans lesquelles se retrouvent presque tous les théoriciens et militants occitanistes de l'époque³⁶.

« L'aliénation est la substitution à un avenir que l'on déduit logiquement de l'autonomie culturelle et parfois de l'indépendance politique, d'un devenir de soumission culturelle et d'un déplacement du sentiment politique »³⁷. Ainsi Lafont parle-t-il pour les membres des nations primaires de France d'« aliénation provinciale » pour l'Ancien Régime (chapitre IV)³⁸ et d'« aliénation nationale » pour les temps successifs à la Révolution (chapitre V). Il fait de Barère (« Citoyens, vous détestez le fédéralisme politique. Abjurez celui du langage. La langue doit être une comme la République »³⁹), le prototype de l'occitan aliéné : « il lui faut conquérir la langue de Versailles, comme le peuple a conquis le château ».⁴⁰

³⁵ Là encore, voir Abrate, *op. cit.*, p. 528-529.

³⁶ Voir Alain Alcouffe, « Le colonialisme intérieur ». submitted to the Conference in tribute to Robert Lafont, Nîmes, september 2009 - a revised version, 2009. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00848175/document>

³⁷ SF, p.154.

³⁸ « Une nation qui se développe librement est en chemin dans le temps. Elle progresse dans toutes les directions, s'accorde à l'évolution des mœurs et des idées, le plus souvent la conduit. Une nation provincialisée s'enkyste hors des routes du siècle. Si elle les retrouve, ce ne peut être qu'esthétiquement et en relation dialectique avec la culture de la nation qui l'a absorbée. La nation, qui était d'abord un mouvement de l'histoire, est devenue une nation amorphe suspendue à l'histoire qui se fait au-dessus d'elle. L'aliénation est cette transformation d'un mouvement en masse. », SF, p. 178.

³⁹ *Discours du 8 pluviôse an II*, cité in SF, p. 195.

⁴⁰ SF, p. 196.

L'aliénation trouve sa forme extrême dans le « colonialisme intérieur » qui affecte aussi bien l'économie et les institutions politiques que l'éducation, la langue et bien sûr l'ensemble de la culture. « La décolonisation outre-mer a rapatrié le colonialisme. Nous en sommes au moment de virulence d'un colonialisme intérieur »⁴¹. Il est à ce sujet très proche des frères Rouquette qui insistent eux aussi sur la colonisation des cerveaux (« *l'enemic dins la clòsca* »⁴²) et des modes de vie et pas seulement sur l'appropriation des ressources et des moyens de production⁴³. Je ne peux m'étendre ici sur cette notion cruciale de « colonialisme intérieur » dans l'occitanisme des années 70, dont la généalogie a surtout été faite à ce jour par Alain Alcouffe⁴⁴. Lafont, qui l'a véritablement théorisée et popularisée, la distingue scrupuleusement de celle de colonialisme extérieur, dès lors que les colonisés et les colonisateurs, à l'intérieur, disposent des mêmes droits civiques⁴⁵.

Lafont appelle bien sûr à la désaliénation et à la décolonisation, mais il ne remet nullement en cause l'appartenance à la nation secondaire, c'est-à-dire à la France : « Non, dit-il, qu'il soit question de promouvoir des 'libérations nationales' dans le cadre de l'hexagone. Du fait du contrat national, le colonialisme intérieur n'est pas l'extérieur. Mais désaliéner, oui. Réinstaller la France dans ses dialogues intérieurs, dans la justice ethnique, dans la démocratie culturelle »⁴⁶.

Yves Rouquette : la nation française n'existe pas

Voilà donc quelle est la position de Lafont, rejetée avec véhémence par les frères Rouquette. Du moins s'agit-il de la position explicite de l'auteur de *Sur la France*. Yves en effet le suspecte d'avoir cherché à « *espauregar pas son*

⁴¹ SF, p. 258.

⁴² Sous-titre du t. II de *Descolonizar l'istòria occitana*.

⁴³ Par exemple dans l'*Abans dire* des *Cronicas de viure* : Yves Rouquette dénonce « *la colonisacion del viure* » comme achevant « *la de l'esperit* », CV, p. 11

⁴⁴ Voir *supra*, n. 35.

⁴⁵ RR, p. 153-154. Voir les commentaires d'Abrate, *op. cit.*, p. 530.

⁴⁶ SF, p. 260.

public francimand e mai que mai l'esquèrra francesa enfangada dins son passat nacionalista »⁴⁷, Joan Larzac le croit par contre, pour l'essentiel, de bonne foi. L'adoption d'une stratégie rhétorique en même temps que théorique pourtant ne me semble certes pas à rejeter. Joan Larzac écrit dans le t. II de *Descolonisar l'istòria occitana* que « *Perbòsc coma Mistral en d'autres temps e coma tantes e maites, disia çò qu'èra pensable, ne pensava just un pauc mai* »⁴⁸. Il fait référence à la manière dont Perbòsc articule la petite patrie dans la grande patrie, tout en disant que « sa véritable patrie » reste la petite. Me semble ici intéressante l'idée selon laquelle la limite du pensable est en fait d'abord celle de la limite de ce qui paraît dicible, publiable aux acteurs ; ainsi les occitanistes, par la force des choses, ont-ils toujours pensé juste un peu plus loin que ce qu'ils pouvaient écrire. C'est d'ailleurs toujours et plus que jamais le cas, mais cela est normal. Il en va ainsi de toute expression publique d'un engagement politique, et d'autant plus lorsque les acteurs savent que leurs positions sont minoritaires et soumises à tous les procès d'intention.

J'ajouterai, concernant nos auteurs, que ces contraintes sont d'autant plus fortes lorsqu'ils écrivent en français, du fait du large public francophone visé et de la lutte qu'ils doivent mener contre l'idéologie véhiculée par la langue française elle-même, telles qu'ils la trouvent aménagée lorsqu'ils s'en emparent. L'invention d'une prose théorique et idéologique en occitan dans les années Soixante du siècle dernier (aujourd'hui sinon quasiment perdue en tout cas extrêmement réduite), dont témoignent les textes des frères Rouquette, fut la conquête d'un espace de liberté d'expression, où l'on put enfin écrire « presque » à la hauteur de sa pensée et de ses propositions d'action, du fait justement que l'on s'adressait à un public de lecteurs sans doute très restreint, mais réceptif à ce type d'audace (mais tous n'étaient pas non plus disposés à suivre jusqu'au bout, et des précautions théoriques et rhétoriques existaient bien

⁴⁷ CV, p. 143.

⁴⁸ DIO II, p. 17.

aussi en occitan). En particulier, l'expression d'une revendication nationale occitane, tout à fait inacceptable, irrecevable, autrefois comme aujourd'hui pour le grand public francophone, était « presque » possible en occitan, comme le montrent les textes des frères Rouquette⁴⁹. Ce « presque » est évidemment ici mis pour le « un peu plus » d'avance de la pensée sur l'écriture, mais aussi du fait d'une très forte autocensure spontanée, contre laquelle – en eux-mêmes donc –, ils doivent lutter. Il n'en demeure pas moins, comme y insisteront a posteriori les frères Rouquette, que dans certains de leurs textes, la position nationaliste est à peu près, sinon franchement assumée⁵⁰. La contrepartie de cette relative liberté de parole occitane fut que cette revendication demeura presque invisible et inaudible, non seulement pour le grand public mais aussi pour l'intelligentsia francophone. On la suspectait certes, mais comme une sorte de crime inconfessé et inconfessable, non comme une doctrine exposée et discutée au grand jour.

Lafont, quant à lui, de manière très consciente, avait fait le choix de composer ses écrits politiques en français de façon à être publié par les maisons d'édition parisiennes les plus prestigieuses, en un temps où une fenêtre s'était ouverte pour ce type de production intellectuelle en français. Mais, on le sait, cette fenêtre s'est vite refermée, y compris pour Lafont lui-même (ces ouvrages ne purent plus paraître que de la manière la plus confidentielles, dans de petites maisons d'édition et désormais sans aucun relai critique national). Aujourd'hui il est devenu extrêmement difficile, sinon presque impossible, de faire accepter par les maisons d'édition parisiennes des textes sur les langues minorées de

⁴⁹ Cela n'était pas tant un problème de censure publique que d'autocensure dictée par la recevabilité du message. Aussi suis-je surpris de la cruelle question que pose Philippe Martel, écrivant à propos de ces années : « pourquoi alors ne pas assumer publiquement et penser politiquement le cryptonationalisme que l'on discerne chez un certain nombre de ses militants ? » La réponse est évidente. Le nationalisme n'était pas alors – pas plus qu'aujourd'hui – acceptable, et d'autant plus d'ailleurs que ces militants estiment pour la plupart que l'image d'un tel nationalisme est desservie voire même ridiculisée par sa version fontanienne, la seule à se publier ouvertement (voir Yves Rouquette, à ce sujet, CV, p. 21, citée *infra*, n. 71).

⁵⁰ C'est ce que Joan Larzac, lorsqu'on lui en parle, trouve absolument évident. Yves y insiste dans son texte de 2009, relevant surtout deux passages concluant deux de ses *Cronicas* : « *Qu'Occitania se desseparèsse de França ? O visiaí pas tant facil, mas a l'ora de l'Euròpa, qual sap ? E s'arribava, per ma fer, siaí per* », Viure, n° 4, in CV, p. 28 ; « *(se cal) pas enganar sus las possibilitats vertadièras de desvolopament d'una cultura d'òc dins lo quadre n'una nacion non occitana.* », Viure, n° 7, in CV, p. 37.

l'hexagone, du moins s'ils abordent le sujet d'un point de vue politique un tant soit peu offensif. Cela est aussi vrai de la presse régionale, comme en témoignent les chroniques inoffensives d'Yves Rouquette lui-même pour la *Dépêche* publiées en 2000 et cette année même 2015. Nous sommes relégués de fait, pour le partage et la discussion de ce type de discours, à l'entre-soi militant ou aux catacombes universitaires, qui ne dérangent personne.

Mais, même s'il me semble que je suis là au cœur de mon sujet, il est sûr que je m'écarte de la ligne de mon exposé, à laquelle je m'empresse de retourner. Quelles sont les critiques qu'Yves Rouquette assume en son nom dans cette chronique pour *Viure* ? Elle se résume à l'affirmation selon laquelle ce que « *Lafont sona una nacion segondària es pas jamais una nacion, mas un Estat, o, tot simplament, un regim politic* »⁵¹. Cet État, une fois créé, cherche à devenir ce que Lafont appelle une « nation primaire » et ce passage, comme tant d'exemples le montrent, « *suspausa totjorn una lucha, dobèrta o amagada, vergonhosa o triumfanta contra las lengas e las culturas de las nacions que se trapan integradas dins l'Estat* »⁵². Certes la Révolution, nommée dans le texte « *còp d'Estat* », est un immense progrès pour l'idée de démocratie, mais en posant la valeur universelle des principes de liberté, égalité et fraternité, les habitants du Royaume de France « s'en dessaisissent » : ce n'est pas la France qui part à la conquête du monde entier, mais la démocratie, ce qu'oublie Lafont. Cette critique, d'ailleurs ne porte pas, car Lafont souscrirait très probablement à cette formulation.

Par contre le texte de *Viure* enfonce le clou, affirmant que ce livre de Lafont, comme le précédent (*La Révolution régionaliste*, paru la même année, mais achevé dès 1964⁵³) oblige à en finir avec « la confusion entretenue en France entre l'État et la Nation »⁵⁴. En fait, affirme Rouquette non sans

⁵¹ CV, p. 143.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Voir, Abrate, *op. cit.*, p. 569.

⁵⁴ CV, p. 144. On sent fortement la marque d'Yves Rouquette dans l'entrée « nation » du lexique présenté à la fin de *4 Vertats*, où aucune allusion n'est faite à la distinction de Lafont : « notion mal définie dont la définition

provocation, la nation française n'a encore jamais existée, « *e s'un jorn existís serà pas que dins la mesura qu'aurà capitat d'un band a liquidar per sempre las realitats nacionalas que l'etnia francesa s'es sotmesas e de l'autre a sabotar la realizacion d'un Estat europenc* », État européen qui n'aura, lui, aucune raison d'empêcher par exemple les réunifications de nations aujourd'hui séparées par une frontières (Catalogne, Pays-Basque, etc.). Mais il envisage aussi ce que pourrait être l'Europe, si elle devenait une nation secondaire, celle que rêve de construire « *una borgesiá apatrida : una part de la tèrra ont se sacrificariá los pòbles a un pòble, las lengas a una lenga, las culturas a una pseudò-cultura perfechament uniformizada* »⁵⁵. On peut ainsi craindre de l'Europe le même danger, mais en grand si l'on peut dire, que celui que représente la France pour ses propres nations ; ce qui revient d'ailleurs au passage, me semble-t-il, à rester finalement prisonnier, de la part de Rouquette, du modèle français, comme modèle de constitution nationale moderne.

Après ce livre de Lafont, déclare Rouquette, il est enfin temps de sortir au grand jour : « *Fins ara avèm tengut a tot lo mond, a nosautres, a l'esquèrra francesa e a l'esquèrra d'Occitània un lengatge prudent, rassegurant e timid* ». Nous avons jusque là appelé régionalisme notre revendication nationale, mais « *podèm ara parlar boca doberta* » et exiger, comme en Espagne, que la France reconnaisse qu'elle est un État multinational et qu'il faut en prendre acte de

varie d'un dictionnaire à l'autre, et d'une édition à l'autre d'un même dictionnaire, mais toujours suivant le principe qu'elle doit s'appliquer à la France hexagonale : « Réunion d'hommes habitant sur un même territoire. » (*Littre-Larousse*), « ayant une origine commune. » (*Larousse*), « et » (*Littre*) « ou » (*Larousse*) « des intérêts depuis assez longtemps communs » (*Larousse et Littre*), « pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race. » (*Littre*), « des mœurs semblables et le plus souvent une langue identique. » (*Larousse*). Mais on s'est aperçu que la France n'avait pas, comme on le croyait, ni une communauté d'origine (Francs/ Celtes/ Wisigoths), ni des intérêts communs (colonisateurs et colonisés n'ont pas les mêmes intérêts ; ni exploités et exploités !), ni les mêmes mœurs (parachutés à Lille ou à Marseille, vous ne vous y tromperiez pas !), ni la même race, ni la même langue. Alors on supprime tout ce qui pourrait rester du sens premier de nation pour ajouter un critère qui, en fait, n'a rien à voir avec celui-ci : l'existence d'un État. On arrive à la définition du *Petit Littre* : « Pays ou ensemble de pays dont les habitants sont unis par une solidarité voulue et des institutions communes ». C'est réserver le nom de nation aux États non contestés par une minorité[,] ayant obtenu par une guerre de sécession le droit à l'autodétermination. Il est bien évident qu'alors l'Occitanie n'est pas une nation. On lui trouve alors le nom de nationalité. Mais si la langue est partie intégrante de la définition de la nation, c'est alors la France hexagonale qui n'en est pas une, et l'Occitanie est une nation », « 4 Vertats ». *Le Petit livre de l'Occitanie, op. cit.*, p. 196-197.

⁵⁵ CV, p. 144.

façon à assurer à terme le passage « *a un estat europenc, multinacional el tanben e de contengut socialista* »⁵⁶.

Ce texte, cela doit être souligné, est publié en occitan, de manière on ne peut plus confidentielle, et le fait est que cette proposition reste aujourd'hui, et plus que jamais, inacceptable et donc exclue du débat public en France. Mais il faut aussi, bien sûr, tenir compte des passages manquants, censurés dans *Viure*, qui ont disparu. On ne peut, faute de mieux, que s'en remettre au souvenir de Yves Rouquette ; en effet le pas du projet national y semble avoir été franchi (d'où la décision que Lafont aurait prise de faire remodeler l'article par Gardy) : « *çò que Lafont sòna « nacion segondària », aquò's pas per nautres qu'un Estat que cal ajudar a depereir coma tal. Çò qu'apèla « nacion primària » son de nacions sens cap d'organizacion estatala e an besonh de se'n donar una se se vòlon pas pèrdre, lenga e tot çò autre, dins un futur pròche* »⁵⁷

Lafont est tout de même salué pour avoir posé les fondements d'une « contre-histoire » de France qui est la seule façon possible aujourd'hui de « faire l'histoire d'Occitanie ». C'est justement dans le cadre d'une telle contre-histoire, entreprise de désaliénation et de décolonisation de l'histoire occitane, que son frère produit sa propre critique du livre de Lafont.

Joan Larzac : le mythe du contrat national

Dans *Sous la France*, Larzac fait aussi allégeance à Lafont, pour la même raison que son frère⁵⁸, mais aussi en déclarant d'emblée qu'il lui doit le concept d'« aliénation », qu'il utilise pour le critiquer. Il salue en outre son précédent ouvrage, la *Révolution régionaliste*, qui a réussi par son analyse économique à convaincre une bonne partie de l'intelligentsia française, de droite comme de gauche, qu'il existe un véritable colonialisme à l'intérieur du pays, et ainsi a

⁵⁶ CV, p. 145.

⁵⁷ « Robert Lafont, l'occitan, Oc e ièu », art. cit., p. 17.

⁵⁸ « Sur la France *es lo raconte implacable d'aquela pèrdia d'identitat à travèrs dels atemptats successius que lo responsable n'es França* », DIO, I, p. 48.

porté la bataille occitaniste hors du culturalisme, c'est-à-dire sur le terrain de l'économie et donc de la politique⁵⁹.

Il reproche surtout à Lafont d'entretenir le mythe national français : « *França una, e generosa, patria de la Libertat e de l'Umanisme* »⁶⁰. Peut-on exploiter ce mythe, sans en être dupe, de façon à contribuer à la « reconnaissance généreuse de notre liberté occitane » ? Absolument pas, même si Lafont semble le penser. La question se pose donc de la « duplicité » stratégique de l'auteur. Fait-il comme De Gaulle dont il dit lui-même que, dans le processus de décolonisation, il a utilisé le mythe de la France pour en modifier les effets ? Larzac lui reconnaît, pour la condamner, une certaine duplicité, mais il juge que sur le fonds, Lafont, reste prisonnier du mythe : « il y croit », lorsqu'il dit par exemple que « la France elle-même le sens de la vie démocratique », lorsqu'il adhère au messianisme patriotique de Lamartine : « Ma patrie est partout où rayonne la France, / Où son génie éclate aux regards éblouis ! ». Pour ma part, je crois que Larzac montre par ces exemples exactement le contraire de ce qu'il voudrait ; à savoir que Lafont en effet exploite le mythe contre lui-même mais que, ce faisant, il ne peut pas ne pas, malgré tout, l'entretenir. C'est là une règle de la communication biaisée, à laquelle personne n'échappe, mais loin de moi d'en condamner pour autant la pratique, si souvent nécessaire. Larzac, lui, pose la question sur un plan moral et tout à la fois sur celui de l'efficacité, et condamne radicalement la démarche⁶¹.

Par contre, comment ne pas lui donner raison, lorsqu'il affirme que l'affirmation selon laquelle la nation naît en 1789 est des plus contestables ? Ce que Lafont nomme « conscience nationale » par rapport à ce qu'il appelle nations primaires, est déjà présent sous l'Ancien Régime. En fait le mot nation, malgré l'effort de clarification, ou à cause de lui (du fait qu'il sert une stratégie

⁵⁹ Michel Rocard, par exemple, en 1966, alors qu'il était membre du PSU, avait publié une brochure intitulée *Décoloniser la province*.

⁶⁰ DIO, I, p. 49.

⁶¹ « *Es una question morala, e, coma tota question de morala, de vertat, e finalament d'eficacitat. Avèm pas lo drech de jogar sus un defaut per lo metre al servici d'una valor. La fin justifica pas lo[s] mejans* », DIO, I, p. 50.

rhétorique), est ambigu dans les écrits de Lafont. Lui-même indique une généalogie médiévale de la double nation française, déclarant que La France en se constituant, dès l'époque médiévale et entre autre, mais surtout, à travers l'annexion de l'Occitanie, « a sans doute créé la nation moderne. Elle a aussi ouvert le temps des nationalismes dévastateurs »⁶². Mais alors de deux choses l'une, ou cette nation est d'emblée « légitime » et donc elle n'a pas besoin de la légitimation de 1789, ou elle est « illégitime » et force est de constater que la Révolution n'apporte aucun changement substantiel dans la relation aux « nations du dedans » ; elle ne fait qu'accentuer, radicaliser et porter à ses plus extrêmes conséquences le mouvement depuis longtemps déjà en marche. C'est pourquoi d'ailleurs dans son histoire décolonisée d'Occitanie, Larzac refuse de faire de la Révolution française un nouveau point de départ et l'une des grandes scansions de l'histoire occitane : le XVII^e siècle est pour lui celui de la « désagrégation » de la société occitane et le XVIII^e siècle dans son ensemble, celui de son « éclatement » (DIO I, chap. II et III).

Surtout, à ses yeux, le « contrat national », si central chez Lafont, n'est qu'un mythe ; s'il a existé virtuellement dans la constitution de 1793, il ne fut jamais réalisé, cette constitution n'ayant jamais véritablement appliquée comme le reconnaît Lafont lui-même⁶³. De toute manière les peuples et les cités qui, dans le moment révolutionnaire, donnent leur accord au contrat national – parmi lesquels en effet, grande partie des Occitans – « *son totes ja d'un biais o d'un autre assimilats, alienats a França* » (p. 55) : s'il y a, comme l'affirme Lafont, « réfection de la nation », celle-ci ne porte nullement sur « la désaliénation ethnique » et « n'abolit nullement les conséquences négatives de la conquête », contrairement à ce qui est affirmé dans *La Révolution Régionaliste*⁶⁴.

⁶² SF, p. 112. « La première création nationale française est grande. Mais elle est basée sur une injustice historique, sur un recul global et une utilisation perverse de la civilisation occitane », SF, p. 111.

⁶³ DIO I, p. 53.

⁶⁴ RR, p. 141

Au contraire la colonisation intérieure n'a fait que s'intensifier. Lafont distingue scrupuleusement colonisation intérieure et colonisation extérieure, justement parce que, grâce à la Révolution, les colonisés de l'intérieur, grâce au pacte national, sont des citoyens et possèdent le droit de vote. Pour Larzac, ce droit est un leurre, parce que les colonisés étant minoritaires, ils ne sauraient d'aucune façon faire avancer leur condition par les urnes. Pour lui, intérieur et extérieur ne signifient qu'au-dedans et au-dehors de l'hexagone (qui, demande-t-il, peut sérieusement parler de colonialisme intérieur pour les territoires d'outre mer ?). Tout colonialisme, quel qu'il soit, est extérieur (« *se tracha totjorn d'una terra altra, situïda en defòra del punt colonizaire* ») et intérieur, car la colonisation est toujours intégrée à des degrés divers (sans intégration au moins minimale, on ne peut parler de colonisation)⁶⁵. Aussi, à rebours de Lafont, il soutient que la colonisation intérieure est encore pire que celle du dehors ; elle est plus profonde, plus complète, car plus invétérée⁶⁶. « *La colonizacion interiora es la qu'a mai capitat coma colonizacion* »⁶⁷.

De toute façon, comment une nation pourrait-elle contenir d'autres nations ? « *Nacion*, affirme Larzac, *ditz un absolut. Es un concèpte barrat sus el, al contrari de region (que pòt totjorn esser region d'una region d'una region)* »⁶⁸.

Pour qu'il puisse avoir raison, il faut refuser l'ambiguïté structurelle du terme de nation qui désigne aussi bien les États souverains (« Nations Unies », etc. où le terme nation est tout à fait équivoque) que les nations au sens – dirai-je – « ethnique », qu'elles soient dotées ou non d'État (et si elles ne le sont pas, intégrées à des États qui les reconnaissent ou, comme en France, ne les reconnaissent pas). Il s'agit là, on le voit, plus ou moins, une fois de plus, de ce que Lafont nomme nations primaires. D'ailleurs, Larzac, reconnaît de manière

⁶⁵ DIO I, p. 58.

⁶⁶ DIO I, p. 57. Voir aussi p. 58, où Larzac énumère et réfute les arguments de Lafont sur cette question.

⁶⁷ DIO I, p. 59.

⁶⁸ *Ibid.*

explicite que la notion de nation primaire, telle que l'entend Lafont, est « très claire ». ⁶⁹

Par contre celle de nation secondaire, comme « phénomène de conscience réflexive », ne l'est pas du tout, car elle est subjective par définition (du fait de sa réflexivité) et « soumises aux fluctuations de la conscience collective ». Qui plus est, si le pacte national doit être conscient, l'expression d'« aliénation nationale », qu'utilise Lafont, est contradictoire (la nation secondaire est ou n'est pas et ne saurait être aliénée). En fait, on ne peut parler de nation que par « analogie » (un même nom pour deux choses différentes, précise Larzac) et de manière très insatisfaisante ; aussi Larzac propose-t-il l'abandon provisoire de ce mot ambigu, tout aussi ambigu que celui de France dans le livre de Lafont (comme englobant ou non les ethnies « mêlées dans l'auto-colonisation »), au profit des termes d'État français, d'Occitanie et de France (hors des territoires des ethnies que recouvrent l'État français). ⁷⁰

Dans les textes collectifs du COEA il n'est cependant jamais explicitement question de revendication nationale, mais de l'interrelation entre socialisme (« seul moyen de décoloniser effectivement »), régionalisme (« seule garantie démocratique de cette décolonisation ») et occitanisme (« seul capable de donner au régionalisme socialiste décolonisateur toute sa dimension qui est aussi culturelle ») dans le projet de décolonisation ⁷¹.

Un État national peut-il être réellement démocratique ?

Il reste que la définition de ce que Lafont appelle nation primaire convient à Larzac et à Yves Rouquette. Pour eux, seuls sont « légitimes » les États qui ne colonisent ni l'aliènent, en leur sein ou au-dehors, d'autres nations. Ces nations là, en effet, ne sauraient contenir en leur sein d'autres nations, sans cesser d'être

⁶⁹ DIO I, p. 60.

⁷⁰ Il propose – cela est bien dans l'esprit du temps – de soumettre le problème à une commission – reprochant à Lafont de faire croire dans son livre – et cela est parfaitement vrai – « *qu'es un òme sol, manca de referèncias a d'estudis o d'accions d'òmes o de còlas* », DIO I, p. 62.

⁷¹ Michel Rouquette in *4 Vertats, op. cit.*, p. 163.

des nations « légitimes ». C'est bien en ceci que nation est un concept « absolu » et que l'on peut entrevoir dans cette remarque de Larzac une critique de la nation au profit de la « région », qui n'est pas ici développée.

Mais pour que nos auteurs se distinguent de manière claire et nette sur le plan théorique du projet fontanien, à cette époque tourné en dérision par Yves Rouquette et rejeté par tous les membres du C.OE.A.⁷² – celui de l'exacte et universelle coïncidence États/ Nations/ Ethnies⁷³ –, il faudrait qu'ils affirment qu'il ne saurait y avoir d'État qui ne soit pluriel, soit, dans leur vocabulaire, plurinational ou pluriethnique. En fait, comme le Rouquette le reconnaîtra lui-même en 1974, Fontan fut rejeté violemment et méchamment (et par lui le premier), dès 1955, sans aucune réfutation⁷⁴. Car il me semble en effet que leur pensée politique de la démocratie, sociale et socialiste (très proche de celle de Lafont), économique, politique, linguistique et culturelle, qu'ils veulent « ouverte » (ils ne cessent de le répéter), et tournée sur le monde, à portée universelle (il ne s'agit rien moins que de libérer l'homme ici comme partout, Yves Rouquette surtout assumant une posture de messianisme révolutionnaire⁷⁵), butte sur les limites que leur impose les notions de nation et

⁷² Plus exactement il explique que si Fontan et son parti n'avaient pas été aussi délirants il les aurait peut-être rejoint : « *Aguessi pas pensat [...] que lo fundador del Partit Nacionalista Occitan èra tocat de deliri ideologic* » ; « *son biais de tot resòlver definitivament dins sa clòsca e dins lo pus mendre detalh, sas descripcions espectacularas de son Occitània a venir (tot i èra previst e reglat : la linha de frontièira, las doganas, los sagèls, la recuperacion dels Occitans de Tourcoing o de París, la relevacion de las allocacions per las familhas parlant la lenga d'òc...) m'aguèsson pas fach cridar al nonsens e crentar, a cima, qualque sinistra trufariá, probable qu'a aquela epòca i aguèssi aderit* », CV, p. 21. Plus sérieusement, avec aussi avec une ironie certaine, Michel Rouquette écrit dans 4 *Vertats* : « d'autres spéculaient en chambre sur une théorie générale des nations – ainsi F. Fontan proposant dans sa brochure : *Ethnisme, vers un nationalisme humaniste* un remodelage complet de la planète », *op. cit.*, p. 163. Rouquette rend justice à Fontan dans son texte pour *Los Carbonièrs de La Sala* (1975), « Lo començament de quicòm », p. 136 sq. Dans un article de 1986 il reproche à Lafont d'avoir réduit « la pensée nationaliste de François Fontan à une affaire de schizophrène doublé d'un homosexuel », « Un écrivain occitan face à la culture populaire », *Folklore. Revue d'ethnographie méridionale*, n° 202-204, 1986 (p. 73-85) p. 80. Je remercie Gilles Couffignal de m'avoir communiqué cet article peu connu.

⁷³ François Fontan, *Ethnisme, vers un nationalime humaniste*, [s.l.], [s.n.], 1961 (réédition, Bagnols-sur-Cèze : Librairie Occitane, 1975).

⁷⁴ « *En 1955 lo sistèma de Fontan es pas doncas refutat. Çò que còmpta es de l'enterra, lèu fach. E per aquò ren non val los arguments « ad hominem » : Fontan es un caluc, un paranoïac, una tapeta, etc... Confèssi – e n'ai vergonha – qu'ai presa ma part a aquela « campanha »* », *Los Carbonièrs de la Sala, Vent Terral*, 1975, p ; 137. C'est que, ajoute-t-il, « L'independéncia d'Occitània, ausam pas solament ne somiar » (*ibid.*) Voir sur ce point Abrate, *op. cit.*, qui confirme cette absence de réfutation en bonne et due forme de Fontan, de la part des membres de l'IEO puis du COEA, *op. cit.*, p. 495.

⁷⁵ Voir les passages de ses *Chronicas* citées en exergue.

d'ethnie qu'ils conservent de fait et n'interrogent pas pour elles-mêmes et en elles-mêmes, du moins à cette époque.

Certes, il ne semble pas excessif de les considérer dans ces années ainsi que le fait Lafont a posteriori, comme des nationalistes ou crypto-nationalistes, si l'on veut bien ne pas donner à ce mot la connotation péjorative qu'il a presque nécessairement en français. « Mai 1968, dit Lafont, les avait enflammés. C'étaient des nationalistes exaltés [...]. Ils étaient devenus tiers-mondistes et ne pouvaient souffrir l'adjectif "intérieur" mis à colonialisme »⁷⁶ En réalité, on le voit, ces positions précèdent 1968, mais ce n'est qu'après les événements que les frères Rouquette et Lafont vont se brouiller durablement et diverger politiquement de manière substantielle. La rupture définitive intervenant en 1980, mais dès 1974 ils quittent (ou plutôt sont exclus de) la revue *Viure*⁷⁷. Cependant, il est très significatif que ce nationalisme, tout « exalté » qu'il fût, demeure foncièrement un crypto-nationalisme et un crypto-indépendantisme, au sens où, dans l'engagement, les frères Rouquette ne le mettent dans ces années jamais réellement en avant, s'accordant sur des positions « régionalistes » qui, pour être radicales, n'en restaient pas moins floues (et floues du fait de sa radicalité même, qui conduisait à excéder le régionalisme lui-même ; à un certain degré de radicalité « régionalisme » est de toute façon un concept insuffisant). Il est ainsi très difficile de faire la part entre l'autocensure (les frères Rouquette étaient bien conscients que la plupart des militants du COEA puis de Lutte occitane n'auraient pas accepté de s'engager dans un mouvement de libération nationale) et le malaise qu'eux-mêmes éprouvaient avec l'idée de nationalisme⁷⁸.

Ainsi il est étonnant de lire sous la plume de Rouquette une demande de clarification, face à la création par Robert Allan, lui aussi par ailleurs membre de

⁷⁶ Cité par Miquel Ruquêt, Biographie de Robert Lafont sur le site de l'Association Maitron Languedoc-Roussillon, <http://www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.com/Bio%20Lafont.htm>

⁷⁷ Voir Abrate, *op. cit.*

⁷⁸ Voir L. Abrate, *op. cit.*, p. 535.

COEA, du Partit Socialista Occitan, qui s'engageait sur la voie nationale de manière pourtant plus ouverte (et n'eut d'ailleurs guère de succès), comme le montre son journal *Actualitat Occitana* : « *Es pas pecat mortal de dire e d'escriure que sola una presa de consciència nacionala pòt menar l'occitanisme a la victoria. Per ieu al mens. Mai alara o cal dire. Sens embrolhas. Negre sus blanc. E recampar a l'entorn de l'idea nacionala de collaborators e un public. Dins la clartat* »⁷⁹. Mais c'est pour signifier, que lui, n'en sera pas : « *Mon antinacionalisme, se en primièr s'opausa al nacionalisme francés desfaitaire d'Occitània e de sos òmes e que donc coma tal devèm denonciar de longa, me cal dire que s'opausa tanbèn al nacionalisme occitan* »⁸⁰ C'est comme si assumer le nationalisme revenait à adhérer au même modèle politique et historique que le modèle français, position forte si l'on veut dans la détermination à ne pas tomber dans les mêmes travers idéologiques que l'adversaire, mais d'une extrême faiblesse aussi, puisque elle revient à reconnaître une incapacité à forger un modèle de nation alternatif sans pour autant se montrer capable d'une critique en profondeur de la notion elle-même.

En 1973, Rouquette écrira enfin dans *Viure* : « *existís plan una nacion occitana. Oprimada, segur, alienada, en defòra del camp de consciència de la màger part dels occitans. Nacion pr'aquò. E, se se pausa nacion, cal ben dire que l'aparament d'una nacion, sa projeccion en abans dins l'istòria a far, es un nacionalisme* », à condition, précise-t-il de ne pas confondre, comme on le fait en France (et comme le fait bien sûr Lafont, avec son concept de nation secondaire) « *la nacion coma realitat culturala* » et l'État « *que, coma organizacion sociala es pas que l'infraestructura de la cultura presa al sens total de la paraula* »⁸¹. Mais alors que sera cette nation projetée dans le futur, si elle

⁷⁹ Mais la clarté est-elle possible et souhaitable, à ce niveau ? Ne dit-il pas lui-même, dans sa chronique pour le n° 24 de *Viure* : « *tot ipèr-occitanisme que non tendriá compte del contèxe istoric e de las mentalitas, son los mlhors mejans d'embarrar, de gelar nòstra accion* », CV, p. 244.

⁸⁰ *Actualitat Occitana*, n° 29-30, oct. nov. 1967. Cité par L. Abrate, *op. cit.*, p. 537 et 576. Voir, *ibid.*, la réponse de Allan.

⁸¹ *Viure* n° 28, CV, p. 244. Cf. Abrate, *op. cit.*, p. 536.

ne doit pas devenir un État ? Yves évoque dans ce texte, sans entrer dans le détail, l'appareillage institutionnel démocratique dont ont besoin aussi bien la nation occitane que le socialisme. Des institutions, fussent-elles « transitoires » (mais vers quoi ?), qu'il faut arracher aux notables pour imposer à la fois la « justice sociale » et la « justice culturelle ». En fait, conclut-il – et ce sont les derniers mots de sa dernière chronique dans *Viure*, il faut distinguer « *Nacion* », « *Estat* » et « *Socialisme* » (révolutionnaire) : le mouvement occitan combat pour « *de tips novèls d'organizacion politicas, socialas e culturalas ont lo politic* » *aurà pas jamai qu'una fonccion de servici e non pas d'egemonia* »⁸². J'avoue ne pas bien comprendre ce que peut être une organisation politique ou le « politique » (les guillemets renvoient sans doute à la politique partisane) n'est pas hégémonique... Au moment, où l'on aurait enfin cru à une revendication politique nationale, Yves Rouquette se replie sur la nation culturelle, arguant de sa primauté et de celle, tout aussi urgente, de la justice sociale qui elle, ne connaît pas les différenciations culturelles ni les frontières régionales ou étatiques.

Quant à Lafont, on sait, il trouvera, avec d'autres, une voie de sortie dans l'idée d'autonomisme régionaliste, sur le modèle du compromis espagnol. La notion d'autonomie, entièrement absente des textes d'avant mai 1968, est au demeurant fort intéressante et étroitement liée à celle alors en vogue d'autogestion. Au moment où elle se développe, dans les années 1970, elle permet la plus grande flexibilité, au prix de la plus grande indétermination, chacun pouvant lui attribuer les contours et les limites qu'il souhaite. Elle était alors – l'est-elle encore ? –, à la différence de celui de nationalisme indépendantiste, un concept politique acceptable en France.

⁸² *Ibid*, p. 246

Quand, plus tard, Yves Rouquette revient sur ces années de lutte, il est fier de rappeler, en polémique ouverte contre Lafont, lequel aurait dit⁸³ « en fait de nation en Occitanie, je n'en connais pas d'autre que la nation gardiane », qu'il fut l'un de ceux qui affirmèrent en ces années, « hors de toute appartenance au P.N.O. (Parti Nationaliste Occitan), la vocation nationale de l'Occitanie »⁸⁴. Pourtant, dans son discours même de l'époque, comme on l'a vu, cette vocation n'est pas et ne pouvait être clairement affirmée, non d'abord pour des raisons, une fois encore, de risques immédiats de censure (qui existaient bien au sein même des groupes auxquels ils appartenaient, comme me le montre les vicissitudes de la critique du livre de Lafont par les frères Rouquette), mais de crédibilité, d'acceptabilité de persuasion et même d'autopersuasion. Dans le même article, alors qu'il s'en prend, une fois encore et avec la plus grande véhémence aux positions de l'IEO ouvertement antinationales défendues par et sous Lafont à partir de 1952, Rouquette ajoute une chose très contestable, mais très importante pour mon propos : « Jusqu'alors, dit-il, *malgré les mille précautions d'usage*, il est clair que l'immense majorité des écrivains et des militants occitanistes n'ont jamais vraiment renoncé à penser que l'Occitanie pourrait faire sa rentrée comme telle dans ce qu'on appelle le concert des nations » (p. 76)⁸⁵. Je souligne la formule « mille précautions d'usage », qui fait en fait apparaître combien cette idée est justement difficile à exprimer en contexte français.

Et l'on peut soutenir qu'en effet, l'histoire intellectuelle et politique de l'occitanisme est frustrée d'un véritable mouvement national qui, bien sûr (*in abstracto*), aurait pu avoir toute sa place dans un plus vaste mouvement et

⁸³ Je n'ai pas trouvé la source de cet énoncé, que Rouquette avait déjà cité dans *Los Carbonièrs de la Sala*, *op. cit.*, p. 137.

⁸⁴ « Un écrivain occitan face à la culture populaire », *art. cité.*, p. 76 et 80.

⁸⁵ Dans l'article de Ôc paru après le décès de Lafont, en 2009, revenant à l'état d'esprit dans lequel il se trouvait dans les années 50, de défiance maximale à l'égard de Fontan et de ses idées, il écrit cependant : « *Ni Lafont, ni Bru, ni Camprós ni los escrivans occitanistas del sègle XIX e XX qu'ai poscuts legir an pas abançada l'idèa d'un Miègjorn od d'una Occitania independenta a rapòrt de l'Estat francés. A mon entorn, vesi pas degús per pensa la causa possibla, pensabla, o solamant desirable* », *ibid.*, p. 14. On voit la différence, dans ce dernier état de la pensée de Rouquette, pas de réel cryptonationalisme avant Fontan...

n'aurait eu en soi rien de honteux, contrairement à ce que le nationalisme français voudrait nous imposer comme une évidence. Le parti fontanien lui-même, quels que soient les critiques qu'on peut lui adresser, malgré son extrême rigueur théorique et idéologique (ou précisément à cause d'elle !), n'a rien de criminel ni d'ailleurs, en soi, d'antidémocratique, même si je suis de ceux qui pensent que l'équation – qui est d'ailleurs finalement celle des nationalistes français, dont les promoteurs actuels de l'« identité française » – une langue, un peuple, un État, ne peut pas ne pas conduire à imposer d'étroites limites à la démocratie (voir *infra*).

Pour revenir à notre corpus d'avant 1968, le problème majeur selon moi, est celui des limites qu'imposent à la pensée politique les notions d'ethnie et de nation. Dans leurs textes Yves Rouquette et Larzac – tout comme d'ailleurs Lafont lui-même –, continuant à penser en terme d'ethnie et de nation, posent l'Occitanie comme une entité politique et culturelle préconstituée, existant depuis qu'existe la langue. Ils ne posent pas – mais est-il possible de le faire ? – l'Occitanie pour ce qu'elle est, foncièrement : un projet culturel et politique d'avenir, que l'on peut définir de bien des manières, que l'on peut fonder sur une histoire, sans le présupposer *dans* l'histoire. Cette présupposition d'une entité occitane qui ne se confond pas avec la langue, d'une Occitanie sinon éternelle (elle se veut historique) en tout cas idéale, relève évidemment du mythe, national et/ou ethnique.

Cela, à mon sens, ne condamne pas du même coup l'usage des notions d'aliénation et de colonisation intérieure, certainement pas, même si nous sommes conduits à les réviser de manière drastique, dès lors que nous ne posons pas l'Occitanie comme une entité préconstituée et donc notre identité occitane comme un être immuable, une essence, inaliénable en soi mais aliénée en ses « espèces » (pour parler le langage thomiste de l'eucharistie)⁸⁶. Aussi faut-il sans

⁸⁶ Voir la définition proposée de l'aliénation dans *4 Vertats* : « ... le bien suprême est la personnalité propre, l'identité. [...]. C'est parce que les Occitans sont aliénés à la « nation » française – parce qu'ils ont perdu leur

doute réviser la notion d'aliénation, la réélaborer à partir d'autres concepts : celles de domination, de dépossession, de spoliation, mais aussi de renoncement actif, de servitude volontaire, de désir mimétique...

Quoi qu'il en soit, parler d'aliénation et de colonialisme intérieur n'en est pas moins légitime, car les relations de domination et de colonisation économique, politique, culturelle et linguistique restent des faits indéniables, même si leur énoncé reste aujourd'hui à la limite de l'inacceptable. J'étais par exemple moi-même, plein de prévention à l'égard de la notion de « colonialisme intérieur », et je la trouve aujourd'hui, dans le sillage des études et revendications postcoloniales, tout à fait pertinente.

Pour ma part, je suis, autrement dit, enclin à penser que nous devons écarter les notions de nation et d'ethnie si nous voulons vraiment penser l'État réellement démocratique, lequel protège, en lui, par la constitution et la loi, le libre jeu de la pluralité culturelle et linguistique, qu'il ne peut pas, comme tout État, ne pas contenir. Un tel État ne saurait se dire nation en un autre sens que celui de la simple affirmation de la souveraineté nationale, sans être en contradiction avec lui-même. La confusion en effet entre l'État et ce que Lafont nomme nation primaire est une catastrophe pour la démocratie (et cela Lafont l'avait bien vu). Peut-être serait-il temps d'affirmer qu'une nation (un État national) démocratique est rigoureusement parlant une contradiction dans les termes, comme le fait bien apparaître tous les jours l'usage de la notion d'« identité nationale ». La pleine reconnaissance de la pluralité linguistique exige un travail de distinction entre langue, culture et État qui passe par une critique de la nation. Cependant, face à un État qui affirme l'union consubstantielle de la nation et d'une langue et culture unique, en luttant contre toute reconnaissance effective des langues historiques et de la diversité culturelle sur le territoire dit « national », la tentation nationaliste, appuyée sur

identité au profit de l'identité française – que se produit plus facilement l'aliénation des ressources naturelles et du sol. [...] l'aliénation n'est jamais totale : il reste toujours le point de départ possible d'une reconquête, d'une affirmation de soi, tant qu'il n'y a pas de suppression physique ou robotisation absolue », *op. cit.*, p. 183.

de nombreux précédents historiques, est parfaitement compréhensible. Ce qui est plus difficile à comprendre, en fait, c'est que, dans le cas français, le plus souvent, elle n'ose pas même se formuler ni s'avouer elle-même.

Jean-Pierre Cavallé